



TARIFS 2017-2018

MONTANT TRIMESTRIEL SELON LE LIEU D'HABITATION ET LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

	nombre heure/semaine	MONTANT TRIMESTRIEL SELON LE LIEU D'HABITATION ET LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)						
		Chambéry QF < 548 €	Chambéry QF de 549 € à 748 €	Agglomération ou Extérieur QF < 748 €	Chambéry, Agglomération ou Extérieur QF de 749 € à 948 €	Chambéry, Agglomération ou Extérieur de 949 € à 1348 €	Chambéry, Agglomération ou Extérieur de 1349 € à 1500 €	Chambéry, Agglomération ou Extérieur > 1500 €
		Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre
Découverte 4-5 ans	1H15	52,20 €	80,30 €	83,40 €	83,40 €	94,60 €	102,70 €	110,00 €
Découverte 6-8 ans	1H30	52,20 €	80,30 €	88,40 €	88,40 €	99,60 €	107,70 €	115,00 €
Découverte 9-11 ans	1H30	52,20 €	80,30 €	88,40 €	88,40 €	99,60 €	107,70 €	115,00 €
Initiation	2H00	67,60 €	104,00 €	113,00 €	113,00 €	126,50 €	135,00 €	140,00 €
12-14 ans	2H00	67,60 €	104,00 €	113,00 €	113,00 €	126,50 €	135,00 €	140,00 €
15-17 ans	2H00	67,60 €	104,00 €	113,00 €	113,00 €	126,50 €	135,00 €	140,00 €
Perfectionnement Niveau 1	3H30	91,30 €	148,50 €	163,70 €	163,70 €	176,00 €	187,50 €	200,00 €
Perfectionnement Niveau 2	7H30	115,30 €	199,30 €	217,60 €	217,60 €	239,00 €	258,60 €	270,00 €
Perf Niveau 2 (étudiants)	7H30	83,10 €	134,70 €	151,00 €	151,00 €	165,40 €	180,60 €	200,00 €

Licence annuelle par personne inscrite : 20,90€

Adhésion annuelle CHAMBÉRY par personne inscrite : 23 €

Adhésion annuelle AGGLOMÉRATION / EXTERIEUR par personne inscrite : 52€

Liste des communes faisant partie de l'agglomération chambérienne :

AILLON LE VIEUX-AILLON LE JEUNE-ARITH-BARBERAZ – BARBY – BASSENS – BELLECOMBE EN BAUGES -CHALLES LES EAUX – COGNIN – CURIENNE -DOUCY EN BAUGES- ECOLE-JACOB BELLECOMBETTE – JARSY-LA MOTTE SERVOLEX – LA COMPOTE- LA RAVOIRE – LA THUILE –LA MOTTE EN BAUGES -LES DESERTS – LE NOYER-LESCHERAINES-LE CHATELARD-MONTAGNOLE - PUYGROS-SAINT ALBAN LEYSSE – SAINT BALDOPH – SAINT CASSIN - SAINT FRANCOIS DE SALES- SAINT JEAN D'ARVEY – SAINT JEOIRE PRIEURE – SAINT SULPICE - SAINTE REINE -SONNAZ – THOIRY - VEREL PRAGONDAN – VIMINES.

RÉDUCTION :

Une réduction de la cotisation de 10% est accordée à partir de la deuxième inscription dans la même famille. Cette réduction sera calculée sur le montant le plus petit et appliquée sur le coût du trimestre.

**Le justificatif de votre Quotient Familial sera indispensable dans le dossier d'inscription.
Vous pouvez vous le procurer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.**